

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 939

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

889 107 686 RCS Rennes.

HOV3.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100.00 EUR.

Adresse : 233, Rue de Châteaugiron, 35000 Rennes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE HOV3 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 €uros
Siège social : 233, rue de Châteaugiron – 35000 RENNES 889 107 686 RCS RENNES ET INTERACTION Société par actions simplifiée au capital de 2.429.000 €uros Siège social : 233, rue de Châteaugiron - 35000 RENNES 493 420 939 RCS RENNES
AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/10/2025, La société HOV3, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 €uros, dont le siège social est 233, rue de Châteaugiron – 35000 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 889 107 686, et la société INTERACTION, société par actions simplifiée au capital de 2.429.000 €uros, dont le siège social est 233, rue de Châteaugiron – 35000 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 493 420 939, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HOV3 par la société INTERACTION. La société HOV3 ferait apport à la société INTERACTION de la totalité de son actif, soit 171.123 €uros, à charge de la totalité de son passif, soit 2.228 €uros. La valeur nette des apports s'élèverait à 168.895 €uros. La société INTERACTION détenant la totalité des 10 actions composant le capital social de la société HOV3, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de HOV3 détenues par INTERACTION un mali de fusion de 143.907 €uros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HOV3 depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société INTERACTION. La fusion sera réalisée le 06/11/2025. La société HOV3 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES au nom des deux sociétés le 08/10/2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux

articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce. Pour avis.

